

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026-2031

Synthèse



1. INTRODUCTION

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3. OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTION



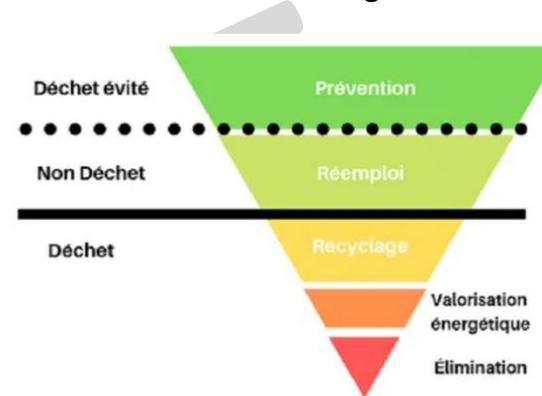
# 1. INTRODUCTION

# 1.1. Pourquoi une stratégie pour réduire les déchets ?

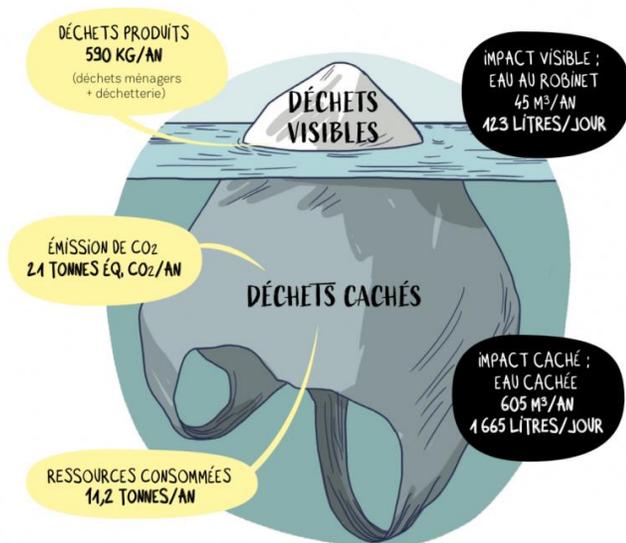
« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

La prévention des déchets est définie par la loi comme l'ensemble des actions qui permettent de réduire les déchets en quantité et en nocivité. Elle a été introduite dès 2008 comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Hiérarchie des modes de gestion des déchets



L'impact de notre mode de vie (en moyenne par Français)



En France, notre **production de déchets a doublé en cinquante ans !**

La prévention des déchets répond à des enjeux de préservation des milieux, de santé publique et de coût de gestion des déchets. En effet, la réduction des déchets permet d'économiser nos ressources naturelles limitées, de réduire nos impacts sur l'environnement et le climat et d'avoir moins recours à l'incinération ou au stockage des déchets.

## 1.2. Contexte réglementaire et cadre de la prévention des déchets

« Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

*Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010*

Un PLPDMA comporte obligatoirement et a minima\*:

- **Un état des lieux** de la production et gestion des déchets produits sur le territoire de la collectivité, **des différents acteurs impliqués** ainsi que les **différentes actions en faveur de la prévention** des déchets ménagers et assimilés (DMA)
- **Les objectifs de réduction** des DMA
- **Les mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs
- **Les indicateurs relatifs** à ces mesures ainsi que la **méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi** du programme

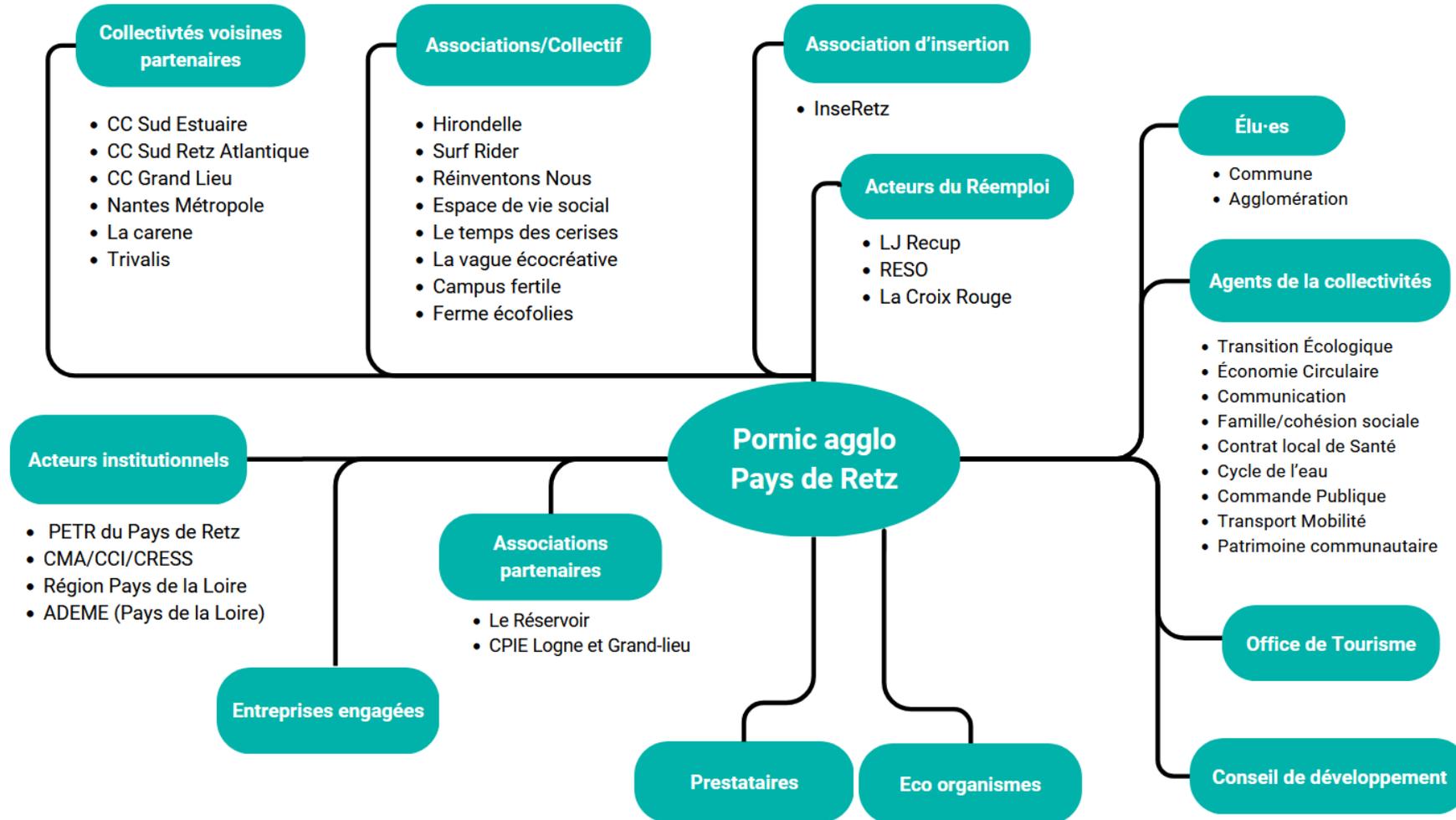
*\* D'après l'article R541-41-23 du C.E*

Ce document stratégique s'inscrit dans le cadre plus large du :

- Programme National de Prévention des Déchets **(PNPD) 2021-2027**
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets **(PRPGD) des Pays de la Loire 2020-2031**
- Contrat d'Objectif Territoire **(COT)** basé sur les référentiels **Climat Air Energie et Economie Circulaire**

## 2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

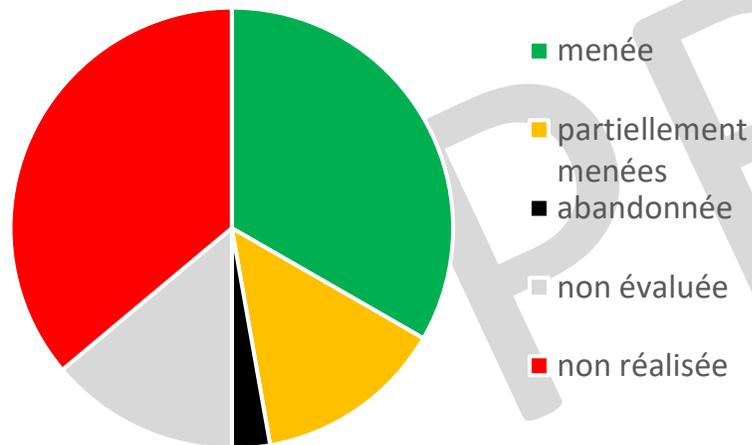
## 2.1. Acteurs\* et partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action



## 2.2. Bilan des actions engagées lors du PLPDMA (2020-2025)

Le PLPDMA de 2020 - 2025 comportait 37 actions réparties autour de 4 axes d'interventions:

- **AXE 1 : Réduire les biodéchets à la source & mieux trier pour mieux valoriser**
- **AXE 2 : Favoriser la consommation**
- **AXE 3 : Inciter les entreprises à s'insérer dans une démarche d'économie circulaire**
- **AXE 4 : Sensibiliser les populations de passage**



Le bilan des actions montre qu'un tiers des actions ont été menées; principalement celles concernant les biodéchets. Un autre tiers est en cours ou est difficile à évaluer et un dernier tiers n'a pas été mené. Certaines actions n'ont pas pu être prolongées (fermeture du site Retz'Up). Celles concernant les entreprises ont été intégrées dans les objectifs du contrat économie circulaire avec le recrutement d'une chargée de mission.

Par ailleurs, des opportunités d'actions sont apparues au cours des 6 ans :

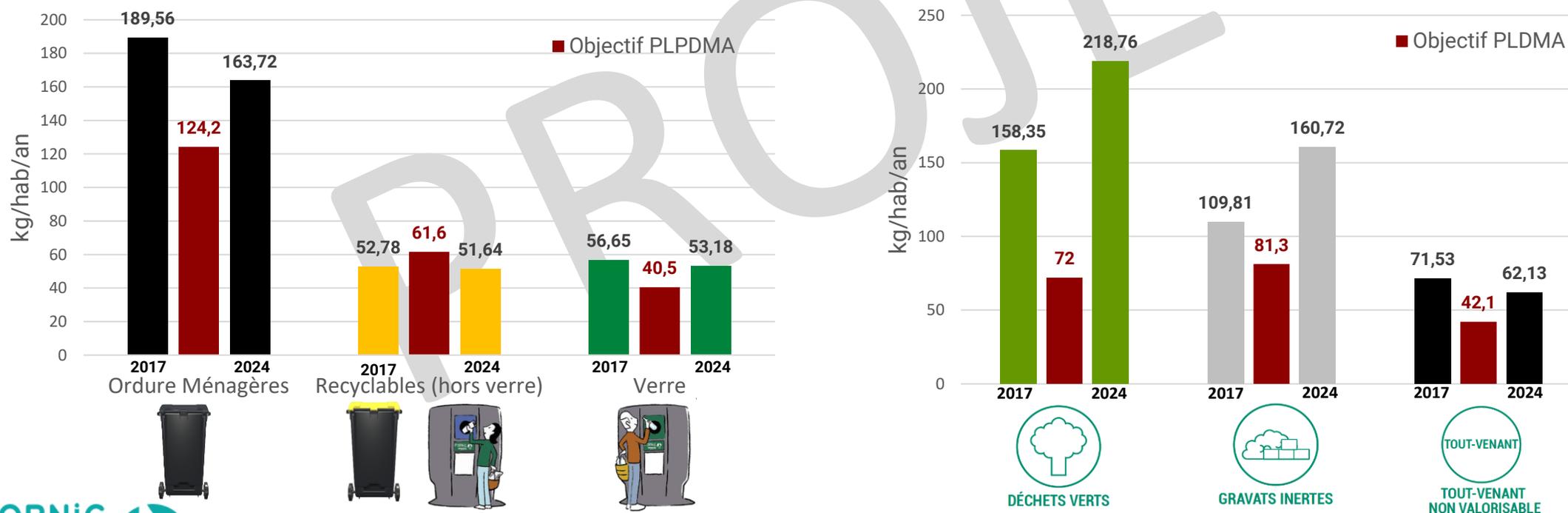
- L'étude de faisabilité Ressourcerie/matériauthèque qui a débouché sur l'ouverture des zones de don en déchèterie et sur le projet d'écopôle artisanal.
- Le lancement de la démarche « Ici votre commerçant accepte vos contenants »
- L'évènement le Réduc'Day
- .....

## 2.2. Bilan des actions engagées lors du PLPDMA (2020-2025)

### ➤ Objectifs et résultats en 2024 - PLDPMA 2020-2025

Sans atteindre les objectifs de réduction de déchets, nous constatons une réduction de la production des ordures ménagères et de la collecte des recyclables. Ces déchets correspondent à la production des déchets quotidiens. On peut en déduire qu'une partie de la population a pris conscience des enjeux et que des changements d'habitude sont en cours.

Le Tout Venant collecté en déchèterie est en légère diminution grâce au travail de mise en place de nouvelle filière de valorisation. Les déchets « occasionnels » collectés dans les déchèteries sont, en revanche, en forte augmentation et la collectivité doit accentuer son travail de réduction de ces déchets.



## 2.3. Synthèse de l'Analyse (Matrice AFOM)

### ATOUS

- Un territoire propice au compostage de proximité et une stratégie biodéchets en mouvement avec un soutien renforcé au compostage individuel et collectif
- Un programme de prévention en vigueur depuis 2020 et des animations soutenues sur la réduction des déchets
- Un partenariat avec la ressourcerie « Le Réservoir » et des acteurs nombreux dans le réemploi et l'évitement de déchets
- Une étude approfondie sur le réemploi et le déploiement des zones de gratuité en déchèterie
- Un contrôle d'accès en déchèterie
- Des moyens humains mobilisés, à la direction prévention et gestion des déchets et dans des services transversaux (Economie Circulaire + Transition énergétique + achat durable)
- Une unité de traitement des ordures ménagères (OMR) sur le territoire de l'agglomération => une vision globale du déchet de la collecte au traitement
- Une vision précise de la composition des déchets du territoire (MODECOM)
- Un service amélioré qui invite tout un chacun à agir en faveur de la réduction

### OPPORTUNITÉS

- Un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le plan Économie Circulaire en cours de renouvellement
- Des partenariats associatifs et une dynamique associative porteuse de projets
- Une communication entre PLPDMA voisins, réseaux des animateurs
- Un potentiel encore élevé de réduction des OMR, notamment la partie fermentescible
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le PETR en cours
- Nouvelles filières financées par la Responsabilité élargie des Producteurs
- Nouvelles lois (fond réemploi, fond réparation...)
- 7 offices de tourisme intercommunaux
- Un projet de pôle d'économie circulaire

### FAIBLESSE

- Un manque de visibilité sur les déchets d'activités économiques (DAE)
- Un manque de connaissance sur la notion de prévention, place de la prévention dans les modes de gestion des déchets
- Une forte augmentation des déchets traités en déchèteries (notamment les déchets verts)
- Une vision partielle des actions existantes sur le territoire
- Une difficulté de mesures concrètes des impacts des actions
- Des moyens alloués à la prévention des déchets pouvant être amélioré (cf. Matrice des coûts)
- Une population de passage importante qui rend difficile la communication et les efforts d'évitement de déchets
- Une complexité de gestion des filières de déchets pouvant décourager les usagers

### MENACES

- Une confusion de la population française entre tri et prévention
- 93 % de Très Petites Entreprises => Moyens plus limités pour mettre en place des actions de prévention des déchets
- Une disparité de revenus au sein de l'agglomération.
- Législations concernant l'utilisation de Tri Mécano Biologique et les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux
- Augmentations des coûts de gestion des déchets pouvant impacter négativement les mesures de prévention
- Réduction des budgets alloués par les partenaires institutionnels

# 3. OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTION

# 3.1. Objectifs quantitatifs (Nationaux et Régionaux)



## Objectifs du Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 :

- ✓ Réduire les **DMA (Ordures Ménagères + Collecte Sélective + Déchèterie)** par habitant de 15% entre 2010 et 2030
- ✓ Réduire le **Gaspillage alimentaire** de 50% d'ici 2030 par rapport à 2015 en restauration collective

## Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (2020-2031)

- ✓ Réduire les **biodéchets** de 84,5kg/hab/an en 2031 par rapport à 2010 ;
- 🎯 Atteindre 55kg/hab/an de déchets verts d'ici 2031



Les objectifs de réduction de Pornic Agglo Pays de Retz sont définis à partir des objectifs nationaux et régionaux

Déchets concernés sur l'agglomération	2010 (hab/an)	2024 (hab/an)	Objectif 2031 (hab/an)	Objectif de réduction (hab/an)
Gaspillage Alimentaire (restauration collective)		Non quantifié	<b>Non évaluable</b>	-
Biodéchets (cuisine et jardin)	209 kg	265 kg	<b>124,5 kg</b>	<b>-140,5 Kg</b>
Déchets Verts	146 Kg	218,75 Kg	<b>55 kg</b>	<b>-163,75 Kg</b>
Déchets Ménagers et Assimilés *	690 kg	811,3 kg	<b>586,5 kg</b>	<b>-224,8 Kg</b>



\* Déchets Ménager et Assimilés (DMA) incluant les déchets collectés au domicile ou sur les points tri (bac noir, jaune et point tri) ainsi que les déchets collectés en déchetterie

## 3.2. Axes d'intervention et Plan d'Action 2026-2031

La concertation menée en collaboration avec les élus, les partenaires associatifs, les agents de Pornic Agglo Pays de Retz concernés et les habitants du territoire a permis de dégager 3 axes transversaux et 4 axes principaux.

### Trois axes transversaux omniprésents lors des discussions se sont dégagés :

- **Sensibiliser, communiquer et informer sur la prévention.** Pour mener cette stratégie, l'ensemble des personnes qui a participé à la concertation préconise de proposer des animations là où le public est déjà présent (aller vers) et de mettre l'accent sur des animations qui permettent et donnent envie de s'engager (Atelier, formation...)
- **Continuer et développer l'éco-exemplarité** dans les collectivités pour que les messages passés soient en cohérence avec les actions menées.
- **Créer du lien entre les acteurs et accompagner** les structures /habitants volontaires

### Quatres axes principaux qui regroupent les actions par grandes thématiques

- AXE 1 : Augmenter la durée de vie des objets
- AXE 2 : Réduire les objets et emballages à usage unique
- AXE 3 : Réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts
- AXE 4 : Impulser une dynamique générale de prévention

Le processus de concertation (ateliers) et les choix de priorisations de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de dégager **26 actions prioritaires.**

## 3.2. Axes d'intervention et Plan d'Action 2026 -2031

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

Axe	Sous Axe	Action	Nom de l'action
<b>1. Augmenter la durée de vie des objets</b>	<b>Favoriser le réemploi des matériaux</b>	<b>1</b>	<b>Espace des matériaux</b>
		<b>2</b>	<b>Brocante des matériaux</b>
	<b>Favoriser le réemploi des objets</b>	<b>3</b>	<b>Ressourcerie/Partenaire du réemploi</b>
		<b>4</b>	<b>Maisons à vider</b>
		<b>5</b>	<b>Boîtes à don sur les plages</b>
	<b>Favoriser la réparation</b>	<b>6</b>	<b>Repair Café</b>
	<b>Grands projets structurants</b>	<b>7</b>	<b>Ressourcerie d'objets et de matériaux</b>
		<b>8</b>	<b>Déchèterie inversée</b>
<b>2. Réduire les objets et emballages à usage unique</b>	<b>Réduire les emballages à usage unique</b>	<b>9</b>	<b>« ici, on accepte vos contenants »</b>
		<b>10</b>	<b>« Ramène ton contenant »</b>
		<b>11</b>	<b>Achat vrac et emballages réemployables</b>
	<b>Réduire les objets à usage unique</b>	<b>12</b>	<b>Protections menstruelles</b>
	<b>Réduire les emballages et les objets à usages unique</b>	<b>13</b>	<b>Opération 1 000 kits</b>
	<b>Réduire les papiers</b>	<b>14</b>	<b>Stop Pub</b>

## 3.2. Axes d'intervention et Plan d'Action 2026 - 2031

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

Axe	Sous Axe	Action	Nom de l'action
<b>3. Réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts</b>	<b>Réduire et Favoriser la gestion sur place des déchets verts</b>	15	Communes exemplaires
		16	Un jardin plein de ressources
		17	Ressource Végétale
		18	Tournée de broyage de déchets verts
	<b>Réduire le gaspillage alimentaire</b>	19	Restaurant scolaire
		20	Espaces anti-gaspi
	<b>Trier à la source et gérer sur place les biodéchets</b>	21	Compostage individuel
		22	Compostage collectif
<b>4. Impulser une dynamique générale de prévention</b>	<b>Fédérer/sensibiliser pour réduire</b>	23	Réduc'day
		24	Animations à l'école
	<b>Accompagner des évènements</b>	25	Accompagnement des évènements
	<b>Interpeller les parlementaires</b>	26	Interpeller les parlementaires et les Industries

## 3.2.1. Actions pour augmenter la durée de vie des objets

Favoriser le réemploi des matériaux	
1	<b>Espace des matériaux - <i>Installer des zones de don de matériaux en déchèterie</i></b>
<p>Aménager un espace dédié à la dépose et à la reprise gratuite de matériaux pour les usagers en déchèterie. A l'image des zones de dons, ces espaces permettraient aux usagers de déposer les matériaux en bon état (palettes, carrelages...) dont ils souhaitent se défaire pour que d'autres puissent les reprendre.</p>	
2	<b>Brocante des matériaux - <i>Proposer des opérations de déstockage pour les matériaux des professionnels</i></b>
	<p>Soutenir une brocante éphémère tenue par les professionnels afin de vendre ou donner leurs surplus de stock ou leurs chutes à des particuliers ou à d'autres professionnels. Permettre aux professionnels d'avoir une évaluation des quantités de matière réemployable.</p>

## 3.2.1. Actions pour augmenter la durée de vie des objets

Favoriser le réemploi des objets	
3	<b>Ressourceries/Partenaires du réemploi - <i>Poursuivre des partenariats avec des acteurs du réemploi</i></b>
	Depuis 2010, la collectivité contribue aux activités de la ressourcerie « le Réservoir » en versant un soutien à la tonne de déchets détournés. Ce partenariat a permis de réceptionner 940t d'objets entre 2017 et 2024. L'agglomération ouvre la possibilité d'engager des partenariats avec d'autres acteurs du réemploi. L'objectif de cette action est d'affirmer et de pérenniser les liens entre la collectivité et les acteurs du réemploi.
4	<b>Maisons à vider - <i>Favoriser le réemploi lorsque des maisons doivent être vidées</i></b>
Lorsqu'il y a besoin de vider totalement une maison rapidement, les usagers peuvent être pris au dépourvu et par conséquent, ne pas avoir le temps de s'intéresser à des solutions pour réemployer. L'objectif est d'informer les usagers sur les différentes solutions existantes afin de réemployer des objets au lieu de les jeter. En complément, lors des collectes des encombrants, le prestataire pourra mettre de côté les objets réutilisables pour les acteurs du réemploi.	
5	<b>Boîtes à don sur les plages - <i>Accompagner l'installation de boîtes à dons pour les plages</i></b>
	Les boîtes à dons sur les plages fonctionnent comme les boîtes à livres, les usagers y mettent des objets de plages (raquettes, seaux, pelles, ballons) n'ayant plus d'utilité pour eux mais pouvant resservir. Il s'agit de montrer, en particulier sur un temps court (séjour) que l'achat neuf n'est pas la seule alternative mais que le prêt et la location rendent le même service.

## 3.2.1. Actions pour augmenter la durée de vie des objets

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

### Favoriser la réparation

#### 6 **Repair café - Soutenir les Repair cafés existants et favoriser l'installation de nouveaux Repair cafés**



Les Repair cafés sont des lieux où on peut apprendre à réparer des objets comme du textile, du petit électroménager ou des vélos...etc. Ces structures reposent sur l'investissement de bénévoles réparateurs. Il en existe 4 sur le territoire de l'agglomération. L'objectif est de développer l'utilisation de ces lieux, de les soutenir et de favoriser l'installation de nouveaux Repair cafés.

### Grands projets structurants

#### 7 **Ressorcerie d'objets et de matériaux - Mettre en place une ressource d'objets et de matériaux**



Mettre en place une ressource d'objets et de matériaux. Une matériauthèque, ou ressource de matériaux, est un lieu où l'on donne une seconde vie à des objets et matériaux qui étaient destinés à être jetés. Une étude d'opportunité effectuée en 2023 montre l'intérêt de développer de nouveaux espaces de réemploi pour les objets à faible valeur ajoutée. Le tissu d'acteurs est dynamique cependant le gisement de déchets réemployable et notamment des matériaux reste élevé.

#### 8 **Déchèterie inversée - Mettre le réemploi au cœur des nouvelles déchèteries**



Se basant sur le principe de prévention, l'objectif est de pouvoir déposer et récupérer des objets ou matériaux avant qu'ils ne soient jetés dans les bennes. Ici le "déchet" devient une ressource pouvant être réemployée. Les zones de don se situent au cœur des dispositifs de la déchèterie.

## 3.2.2. Actions pour réduire les objets et emballages à usage unique

Réduire les emballages à usage unique	
9	<b>"ici, on accepte vos contenants" - Informer les habitants sur les commerces facilitant l'utilisation de contenants réutilisables</b>
	En 2024, des vignettes et affiches « Vos sacs & boîtes propres acceptés » ont été distribuées à 21 commerçants volontaires. Pour poursuivre cette action, une seconde campagne de distribution sera programmée pour mettre en valeur les commerçants qui agissent en faveur de la réduction des emballages. Un reportage pourra être réalisé et une carte répertoriant ces initiatives sera mise en ligne
10	<b>"Ramène ton contenant" - Récompenser l'achat vrac par un système de fidélisation</b>
	Inciter à l'achat en vrac/à la coupe ou à utiliser son propre contenant avec un système de récompense. Au bout d'un certain nombre d'achats effectués chez un partenaire, alors il serait possible de récupérer une récompense en lien avec le zéro déchet (sac à pain, bocaux, filet à fruit, bon d'achat au Réservoir...)
11	<b>Achat vrac et emballages réemployables - Favoriser l'usage du vrac et des emballages réemployables</b>
Développer l'usage du vrac et des emballages réemployables (consignés) auprès de nos usagers grâce à une mise en avant de ces pratiques.	

## 3.2.2. Actions pour réduire les objets et emballages à usage unique

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

Réduire les objets à usage unique	
12	<b>Protections menstruelles - Développer l'usage de protections hygiéniques lavables</b>
	Les textiles sanitaires représentent 20% des ordures ménagères en 2024 sur l'agglomération. Les protections hygiéniques lavables et les cups menstruelles sont des alternatives intéressantes pour réduire ces déchets tout en protégeant sa santé. L'objectif sera de continuer et de soutenir les interventions auprès des publics cibles et/ou éventuellement distribuer des protections dans l'opération 1000 kits.
Réduire les emballages et les objets à usages uniques	
13	<b>Opération 1 000 kits - Distribuer des kits d'objets durables et sensibiliser à leur utilisation</b>
	L'agglomération proposera des kits composés d'objets 0 déchets (cuisine et/ou d'hygiène) après une animation (selon le modèle de l'opération 1 000 composteurs). Les animations permettront aux usagers d'être sensibilisé aux enjeux et à l'usage des kits. L'objectif de ce kit est de mettre en avant des objets méconnus du grand public et de donner une aide de départ aux usagers (ils pourront essayer gratuitement ces objets et potentiellement adopter leurs usages par la suite).
Réduire les papiers	
14	<b>Stop Pub - Favoriser l'utilisation du Stop Pub</b>
	L'agglomération incite à la réduction des papiers en éditant et mettant à disposition des usagers des autocollants Stop Pub, disponibles sur les antennes de l'agglomération et à l'accueil des mairies et dans les Offices de Tourisme.

### 3.2.3. Actions pour réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts

Réduire et Favoriser la gestion sur place des déchets verts	
15	<b>Communes exemplaires - <i>Montrer et valoriser les pratiques de réduction des déchets verts</i></b>
	Continuer les rencontres entre communes pour que les élus, techniciens et agents puissent échanger sur leurs pratiques et s'inspirer de ce qui est fait près de chez eux. Aménager des espaces de démonstration utilisant des techniques de réutilisation des végétaux. Communiquer avec des panneaux explicatif (exemple : « Ici on pratique le paillage. Qu'est-ce que c'est ? »).
16	<b>Un jardin plein de ressources - <i>Développer la réutilisation des végétaux au jardin</i></b>
	Communiquer et développer la pratique du jardinage au naturel en proposant des formations, animations, et ateliers sur le jardinage au naturel. Développer ce type de pratique auprès des particuliers via des animations/formations chez les particuliers ou dans les jardins partagés.

### 3.2.3. Actions pour réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts

#### Réduire et Favoriser la gestion sur place des déchets verts

17

#### Ressource Végétale - *Mettre à disposition du broyat de branche en déchèterie*



Permettre la récupération du broyat de branche sur les déchèteries pour les particuliers, référents de site de compostage collectif, services techniques des communes et de l'agglomération.

18

#### Tournée de broyage de déchets verts - *Organiser une tournée de broyage de déchets verts sur le territoire de l'agglomération*



Effectuer une tournée de broyage sur l'agglomération chaque année. Organiser ces opérations en partenariat avec les communes.

### 3.2.3. Actions pour réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts

#### Réduire le gaspillage alimentaire

19

**Restaurant scolaire - *Accompagner /mettre en réseau les référent(e)s des restaurants scolaires sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire***

Aider les restaurants scolaires à réduire leurs gaspillages alimentaires. Les restaurants scolaires ont, pour partie, déjà avancé sur ce sujet. Une enquête menée début 2024 montre un vif intérêt pour des formations auprès du personnel et auprès des enfants.

20

**Espaces anti-gaspi - *Accompagner les campings pour mettre en place des espaces anti gaspi***

Proposer un accompagnement aux campings qui veulent mettre en place des espaces anti gaspi. Lorsque des campeurs sont prêt à partir, ils leurs restent parfois de la nourriture encore emballée et non consommée. Le principe est de donner la possibilité à ces campeurs de déposer cette nourriture dans un frigo par exemple et que d'autres puissent les récupérer. Cette action ne s'effectuera que sous réserve de la possibilité et du respect de la réglementation sanitaire.

### 3.2.3. Actions pour réduire et trier à la source les biodéchets, favoriser la gestion de proximité des déchets verts

Trier à la source et gérer sur place les biodéchets	
21	<b>Compostage individuel - Soutenir le compostage individuel</b>
	Continuer de soutenir les usagers dans le geste de tri en proposant des formations et animations. Les composteurs pourront être aidés financièrement et/ou distribués.
22	<b>Compostage collectif</b>
	Développer l'usage de composteurs collectifs. Accompagner les groupes d'usagers volontaires, les structures et les établissements pour l'installation et le maintien des sites de compostage collectifs.

## 3.2.4. Actions pour impulser une dynamique générale de prévention

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

Fédérer/sensibiliser pour réduire	
23	<b>Reduc day - Continuer l'évènement bisannuel sur la réduction des déchets</b>
	Organiser un évènement tous les deux ans appelé le Réduc'Day qui promeut toutes les initiatives en faveur de la prévention et la réduction des déchets et met en avant l'ensemble des partenaires œuvrant sur les thématiques du réemploi, de la réparation, de la réduction des emballages et objets à usage unique, etc..
24	<b>Animations à l'école - Poursuivre les interventions en milieu scolaire sur la réduction des déchets</b>
	Organiser des animations en classe tout au long de l'année sur la prévention et la réduction des déchets afin de sensibiliser les élèves du territoire aux enjeux de la réduction des déchets à la source.

## 3.2.4. Actions pour impulser une dynamique générale de prévention

Accompagner des évènements	
25	<b>Evènements responsables- <i>Accompagner les évènements à la réduction et au tri des déchets</i></b>
	Proposer des aides, conseils ou dispositifs lors d'évènements (internes, externes, etc..) pour accompagner les organisateurs à la mise en place d'actions et solutions alternatives permettant de réduire la production de déchets et/ou effectuer le tri des déchets (dont biodéchets).
Interpeller les parlementaires	
26	<b>Interpeller les parlementaires et les industriels</b>
Pornic Agglo Pays de Retz peut interpeller les parlementaires au sujet de projets de loi favorisant des objets durables et réemployables mais aussi directement les industriels qui mettent sur le marché des produits générant beaucoup de déchets (exemple de la fast fashion et du suremballage). L'objectif est de réduire les quantités utilisées et par conséquent, réduire les tonnages collectés par le service public.	

# 3.3. Calendrier de mise en œuvre

Action	Nom de l'action	2026		2027		2028		2029		2030		2031	
		S1	S2										
1	Espace des matériaux												
2	Brocante des matériaux												
3	Ressourcerie/Partenaire du réemploi												
4	Maison à vider												
5	Boîtes à don sur les plages												
6	Repair Café												
7	Ressourcerie d'objets et de matériaux												
8	Déchèterie inversée												
9	« ici, on accepte vos contenants »												
10	« Ramène ton contenant »												
11	Achat vrac et emballages réemployables												
12	Protections menstruelles												
13	Opération 1 000 kits												
14	Stop Pub												

# 3.3. Calendrier de mise en œuvre

Action	Nom de l'action	2026		2027		2028		2029		2030		2031	
		S1	S2										
15	Communes exemplaires												
16	Un jardin plein de ressources												
17	Ressource Végétale												
18	Tournée de broyage de déchets verts												
19	Restaurant scolaire												
20	Espaces anti-gaspi												
21	Compostage individuel												
22	Compostage collectif												
23	Réduc'day												
24	Animations à l'école												
25	Accompagnement des évènements												
26	Interpeller les parlementaires et les Industriels												